



Séparation envisagée

Par lionel

Bonjour,

Ma femme et moi allons nous séparer. Actuellement je suis en retraite et ma femme qui n'a que peu travailler vit matériellement avec moi sur ma pension.

Si nous nous séparons, quel serait les obligations budgétaires que je serais obligé de respecter étant donné que nous sommes mariés sous le régime de la communauté?

Merci.

Par ESP

Bonjour

IL y a de fortes probabilités qu'un prestation compensatoire soit établie par le juge au profit de madame.

Ce qui doit être compensé par le jeu de la prestation compensatoire, ce n'est pas l'absence de parité en tant que telle, mais une véritable dysharmonie dans les conditions de vie de chacun des époux. Le juge fixe la prestation compensatoire au regard des besoins de l'époux bénéficiaire, des ressources du débiteur, de la situation au moment du divorce et de son évolution dans un avenir prévisible.

Commencez par évoquer le sujet avec votre avocat.